



ARRETE DU MAIRE
règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la route ;
VU la demande du Comité des Fêtes d'Eckwersheim ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures règlementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 2 octobre 2016 ;

A R R E T E :

Article 1 : La circulation des véhicules en tous genres sera interdite dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 2 octobre 2016 entre 6h et 21h dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

Article 2 : Le stationnement des véhicules en tous genres sera interdit dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, du samedi 1^{er} octobre 2016 à 18h au dimanche 2 octobre 2016 à 21h, dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le Comité des Fêtes.

Article 4 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Mundolsheim
- Le SDIS
- EMS, Service Voies Publiques
- M. le Président du Comité des Fêtes.

Eckwersheim, le 8 septembre 2016

Le Maire
Michel LEOPOLD

